



48

**Déclaration de la République du Congo**  
**EPU Union des Comores – 31 janvier 2014**

Monsieur le Président,

La délégation du Congo salue la présence de la délégation de haut niveau de l'Union des Comores à cette 18<sup>ème</sup> session du Groupe de travail de l'Examen Périodique Universel et la félicite pour la bonne présentation du rapport national ainsi que pour les efforts déployés par le Gouvernement comorien dans la mise en oeuvre des recommandations de son premier examen.

Nous accueillons avec satisfaction le rapport national détaillé ainsi que les informations complémentaires qu'elle a soumis au titre de son deuxième Examen Périodique Universel.

Il est à noter que l'Union des Comores a enregistré, au cours de la période qui a suivi son premier EPU, des évolutions notables aux plans normatif et institutionnel et que des mesures importantes ont été prises en vue du renforcement des institutions chargées de la promotion et de la protection des droits humains.

La délégation du Congo appuie la détermination du Gouvernement des Comores à garantir à la population la jouissance de ses droits fondamentaux.

Cette détermination s'est concrétisée en 2012, par l'adoption d'une politique nationale relative aux droits de l'homme, la création de la Commission nationale des droits de l'homme et la mise en place d'un système de gestion des finances publiques transparent.

Cependant, ces efforts méritent d'être poursuivis en ce qui concerne, entre autres, l'administration de la justice, l'égalité et la non-discrimination et le droit à l'éducation.

Enfin, la délégation du Congo recommande au Gouvernement de l'Union des Comores d'engager une campagne de diffusion et de vulgarisation des principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme sur l'ensemble du territoire national.

Je vous remercie.